



# REGLEMENT INTERIEUR

## ET INSCRIPTION

2019 - 2020

### 1 - Restaurant Scolaire

### 2 - Service d'Accueil garderie

#### INSCRIPTION

L'inscription aux services « Restaurant Scolaire » et « Service d'Accueil Garderie » est **obligatoire** et effectuée en Mairie.

**Au début de chaque année scolaire, la famille remplit deux fiches de renseignements complémentaires à destination du service scolaire (annexe 1 et annexe 2). L'attestation CAF précisant le quotient familial devra être impérativement fournie pour toute inscription à la cantine. A défaut le tarif le plus élevé sera appliqué.**

**Toute modification de situation intervenant en cours d'année doit être impérativement signalée.**

Priorité sera donnée aux enfants dont les parents travaillent, dans le cas où les demandes dépasseraient la capacité d'accueil du service. L'admission au Service d'Accueil garderie peut concerner le matin seulement, ou le soir, ou la journée complète. L'admission peut être **retirée** en cas de non-respect des règles de fonctionnement.

#### 1 - Restaurant Scolaire

Dématérialisation des tickets de cantine ; vous pourrez les réserver et les payer sur un site web sécurisé : <http://www.logicieltantine.fr/capestang/>

Le principe de fonctionnement reste celui du « prépaiement » c'est-à-dire par réservation obligatoire des prestations sur la plateforme, accessible et validée après paiement.

Les réservations pour chaque jour sont possibles jusqu'à la veille (22 heures) du jour où l'enfant doit manger.

Le règlement des prestations (par CB via un site web sécurisé) se fait à partir de votre compte « famille ». Les parents séparés ou divorcés pourront avoir chacun un compte. Merci de nous le préciser en remplissant 2 feuilles d'inscription.

#### TARIFS MODULABLES EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL DE LA FAMILLE.

Les commandes de repas se feront sur la base des réservations ainsi faites par les familles. En cas de réservation, mais d'absence justifiée d'un enfant, le compte « famille » **sera recredité sur votre compte le lundi suivant.**

**Tout repas non réservé avant 22h sera facturé 5 €.**

Les parents qui ne sont pas équipés de connexion internet pourront se rendre en Mairie afin de procéder à la réservation et au paiement des prestations soit par chèque ou numéraire.

Pour toute question, contactez-nous : [cantine@ville-capestang.fr](mailto:cantine@ville-capestang.fr)

## Tarifs

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Municipal. Attention, les tarifs changent au 01/09/2019. La présentation de **l'attestation CAF** pour le quotient familial (QF) est obligatoire pour déterminer le prix. En cas de non présentation du document le tarif le plus élevé sera appliqué.

Le prix sera identique pour tous les enfants de la même famille.

Repas et ALP méridien	Tarif
QF ≤500	1.00 €
500<QF<1000	3.20 €
QF ≥1000	3.60 €

## Heures d'ouverture

Le service est ouvert tous les jours scolaire entre 12h et 13h30, **sauf le mercredi**. Ces horaires se situent en dehors du temps obligatoire d'enseignement.

Les enfants sont pris en charge par le service municipal pour toute la durée de cet interclasse.

## Absence

En cas d'absence de l'enfant veuillez prévenir le service de Restauration (06.32.96.41.51) avant 9h15.

**Ce numéro est un numéro d'urgence merci d'en respecter le fonctionnement**

## **2 - Service d'Accueil - Garderie**

### Droit d'inscription et Tarifs journaliers

Un droit d'inscription annuel de 10 € par famille permet l'accès au service.

<u>Tarifs journaliers</u>	Matin et Soir	Matin ou Soir
1 <sup>er</sup> enfant	2,00 €	1,00 €
2 <sup>ème</sup> enfant	2,00 €	1,00 €
3 <sup>ème</sup> enfant et plus	Gratuit	Gratuit

### Heures d'ouverture

**Horaires École Primaire :** les jours de classe  
**le matin à partir de 7h15**  
**le soir (sauf mercredi) de 17h30 à 18h30 (après étude surveillée de 16h35 à 17h30).**

**Horaires École Maternelle :** les jours de classe  
**le matin à partir de 7h15**  
**le soir (sauf mercredi) de 16h25 à 18h30 (après les rythmes scolaires)**

**Observation:** Cette note ne concerne pas les enfants empruntant les transports scolaires, ou qui sont inscrits seulement à l'étude surveillée.

### Fréquentation

La fréquentation des services peut-être continue (chaque jour d'école de la semaine) ou discontinue (certains jours de la semaine, du mois, du trimestre ou de l'année).

### Locaux

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre, propres à un tel établissement afin d'y faire régner une ambiance conviviale.

Les familles ne sont pas autorisées à pénétrer dans les locaux de restauration et de l'enceinte scolaire.

Dans chaque école les représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école et les D.D.E.N. peuvent, sur demande formulée auprès des services municipaux, visiter le restaurant pour s'informer des conditions de restauration.

### Discipline

Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel intervient pour appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens (**tout manquement sera signifié aux services municipaux**).

Le personnel intervient envers les auteurs de troubles lorsque les propos tenus ou les comportements deviennent impolis ou dépassent ce qui peut être attendu de ce moment privilégié de détente qu'est le repas.

Toute détérioration imputable à un enfant, faite volontairement ou par non-respect des consignes, sera à la charge des parents. Des exclusions temporaires ou définitives du service de la cantine pourront être prononcées suite à des manquements répétés après que la commune ait averti par écrit les parents et les ait rencontrés.

La charte du savoir-vivre et du respect mutuel, ci-annexée, est remise à chaque enfant lors de son inscription et affichée dans les locaux du restaurant scolaire.

### Rôle et obligations du personnel de service

Le personnel de service outre son rôle touchant à la mise à disposition des aliments participe par une attitude d'accueil, d'écoute et d'attention, à l'instauration et au maintien d'une ambiance agréable.

Il doit appliquer les dispositions réglementaires concernant la conservation des aliments, l'état de santé, la tenue.

Les locaux sont nettoyés chaque jour, après le repas.

Toute situation anormale touchant aux installations ou à la qualité des repas doit être portée à la connaissance des services municipaux ou à la mairie.

### Les menus

Les menus sont proposés par le traiteur assisté d'une diététicienne. Il peut être décidé d'actions pédagogiques dans le cadre de l'éducation aux goûts ainsi qu'à la sensibilisation à la notion d'équilibre des repas.

La fiche cantine est destinée à définir si des menus particuliers respectant une hygiène de vie, une croyance religieuse doivent être mis en place pour l'enfant.

Les menus sont **consultables sur le site Internet de la Commune** ([www.ville-capestang.fr](http://www.ville-capestang.fr), rubrique vie pratique...école).

## **Santé – accident**

Le service cantine n'est pas en mesure de décider seul de l'organisation de régimes alimentaires.

La sécurité des enfants atteints de troubles de la santé (allergies, certaines maladies) est prise en compte dans le cadre d'une démarche appelée **P.A.I.** (projet d'accueil individualisé). Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin scolaire.

Dans la mesure où des troubles de cette nature seraient signalés ou apparaîtraient, les services municipaux peuvent, après une mise en demeure, exclure l'enfant du restaurant scolaire tant que la famille n'aura pas engagé les démarches nécessaires.

Les services cantine et garderie ne sont pas autorisés à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants, sauf si un P.A.I. le prévoit.

En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone, le directeur de l'école est informé.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service prendra toutes les dispositions nécessaires (docteur, pompiers ou S.A.M.U).

Le responsable légal est immédiatement informé.

A cet effet il doit toujours fournir les coordonnées téléphoniques à jour auxquelles il peut être joint.

## **Les allergies**

Toutes les allergies (alimentaires, cutanées, etc....) doivent être signalées. Merci de joindre un certificat de l'allergologue ou du médecin traitant obligatoire.

**Le MAIRE**  
**Pierre POLARD**

# CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ET DU RESPECT MUTUEL

## Règles de vie à la cantine scolaire



### Avant le repas :

- je vais aux toilettes
- je me lave les mains
- je m'installe à la place qui me revient et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher à la nourriture



### Pendant le repas :

- je me tiens correctement à table
- je ne joue pas avec la nourriture
- je ne crie pas, je ne me lève pas sans raison
- je respecte le personnel de service ainsi que mes camarades
- je range mon couvert, je sors de table en silence, sans courir, après autorisation.



### Pendant la récréation :

- je joue sans brutalité
- je respecte les consignes de sécurité données par le personnel de la cantine
- je me mets en rang lorsqu'on me le demande, après avoir ramassé mes affaires.



**MAIRIE DE CAPESTANG FICHE D'INSCRIPTION POUR :**  
**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE**  
**Année scolaire : 2019 / 2020**

**ETAT CIVIL DE L'ENFANT**

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Lieu de naissance : .....

Ecole fréquentée : MATERNELLE / ELEMENTAIRE Classe / enseignant : .....

**RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT**  Père  Mère  Les 2  Autres

	PERE	MERE	AUTRES
NOM			
PRENOM			
ADRESSE			
ADRESSE MAIL			
TELEPHONE MOBILE			
TELEPHONE FIXE			
TELEPHONE TRAVAIL			
PROFESSION			
ADRESSE EMPLOYEUR			

Mon enfant participera au temps méridien les jours suivants (1) :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	EXCEPTIONNELLEMENT

(1) Cocher la ou les cases correspondantes.

Mon enfant participera au temps d'accueil le matin et/ou le soir les jours suivants (1) :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	EXCEPTIONNELLEMENT

(1) Cocher la ou les cases correspondantes.

Mon enfant participera au temps d'étude surveillée les jours suivants (1) :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	EXCEPTIONNELLEMENT

(1) Cocher la ou les cases correspondantes.

Je m'engage à respecter les différents règlements intérieurs.

**ASSURANCES :**

Régime général : .....

N° de sécurité sociale de l'assuré (auquel l'enfant est rattaché) : .....

N° MSA .....

N° CAF .....

Police d'assurance : compagnie ..... N° de contrat .....

**RENSEIGNEMENTS SANITAIRES**

Médecin : ..... 

Votre enfant a-t-il un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) :  oui  non

Votre enfant a-t-il un Projet d'Accueil Personnalisé (PAI) :  oui  non

**RENSEIGNEMENTS ALIMENTAIRES / ALLERGIES / AUTRES**

Votre enfant rencontre-t-il des problèmes de santé particuliers (allergies précisez la conduite à tenir si automédication le signaler, traitement en cours, régime alimentaire, contre-indications, ...) si oui lesquels ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATE DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
<b>Ou</b> DT Polio				Autres (préciser)	
<b>Ou</b> DT Tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TETANIQUE NE PRESENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

## **AUTORISATIONS DIVERSES**

Personnes à prévenir en cas d'urgence et/ou autorisées à venir chercher l'enfant :

Nom ..... Prénom ..... En qualité de ..... ☎ .....

Nom ..... Prénom ..... En qualité de ..... ☎ .....

Nom ..... Prénom ..... En qualité de ..... ☎ .....

Nom ..... Prénom ..... En qualité de ..... ☎ .....

J'autorise  N'autorise pas mon enfant mineur, à quitter seul l'école élémentaire.

## **DROIT A L'IMAGE :**

Autorise la Commune de Capestang à utiliser le droit à l'image de mon enfant pour la présentation des activités

Oui

Non

Je soussigné ..... responsable légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter. Certifie exact les renseignements portés sur cette fiche, m'engage à prévenir tout changement éventuel et autorise le responsable de l'accueil, le cas échéant, à faire appel au corps médical ou aux pompiers.

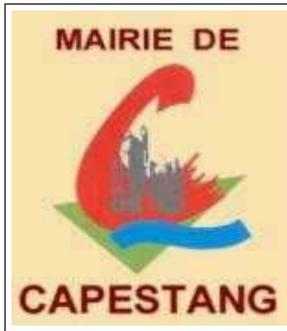
Fait le ..... à Capestang

**Lu et approuvé**

**Signature obligatoire**

# A RAMENER EN MAIRIE

## ANNEXE 2



### Fiche de suivi cantine 2019/2020

Photo enfant  
obligatoire

Nom de l'enfant : .....

Prénom : .....

#### Coordonnées des parents:

##### Père :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

☎ domicile : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ ☎ travail : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

☎ mobile : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

##### Mère :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

☎ domicile : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ ☎ travail : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

☎ mobile : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

- Votre enfant souffre-t-il d'allergie(s) alimentaire(s) ? oui  non

Si oui, laquelle ou lesquelles : .....  
.....

- Votre enfant suit-il un régime alimentaire spécial (végétarien, sans porc, etc...)?

oui  non

Si oui, lequel : \_\_\_\_\_

- Votre enfant est-il pris en compte dans le cadre d'une démarche PAI  
(Projet d'Accueil Individualisé) oui  non

Si oui, lequel : \_\_\_\_\_

#### **Nom du médecin traitant :**

\_\_\_\_\_ ☎ \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

Personne à prévenir en cas d'urgence:

\_\_\_\_\_ ☎ \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

\_\_\_\_\_ ☎ \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

Signature du ou des parents :